

COMMUNE DE BEGNINS

Élections communales 2026

Législature 2026 - 2031

ET SI LA COMMUNE, C'ÉTAIT VOUS ?



POUR
*ma
commune*

PORTEZ-VOUS CANDIDAT·E AUX ÉLECTIONS COMMUNALES !

22
831
Begnins. - Entrée du Village



Présentation de la Commune de Begnins



The screenshot shows the homepage of the commune de Begnins website. At the top, there is a header with the commune's logo, the text "Commune de Begnins", and a navigation bar with links for "Connexion", "Recherche...", "Begnins", "Administration", "Politique", and "Vie pratique". The main content area features a large, scenic photograph of a hillside with several traditional Swiss houses and vineyards. Overlaid on this image is a dark blue sidebar containing the commune's name and a welcome message: "Bienvenue à Begnins" and "La commune de Begnins vous souhaite la cordiale bienvenue!". Below this is a search bar with the placeholder "Entrer le terme recherché." and a magnifying glass icon. The bottom section of the page has a light blue background with four white boxes, each containing an icon and text: "Guichet en ligne" (with a computer icon), "Gestion des déchets" (with a trash bin icon), "Enquêtes/consultations publiques" (with a computer icon), and "Location de salles" (with a key icon). At the very bottom, there is a footer with links for "Toutes les activités de la commune" and "Actualités".

Site Commune : [Begnins en ligne](#)



Une administration proche de vous, au service du quotidien



L'Administration Communale

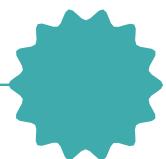
Au cœur de la vie communale, l'administration est là pour accueillir, accompagner et répondre aux besoins de la population. Derrière chaque prestation - une crèche, une carte d'identité, un terrain de sport, une route entretenue - il y a des personnes engagées.

La commune est dirigée par la Municipalité. Une administration efficace et réactive, avec une équipe d'une vingtaine de collaborateur·trice·s.

- Municipalité : 5 membres
- Administration communale :
 - Greffe : 2 personnes (1.6 ETP (équivalents temps plein))
 - Bourse : 2 personnes (1.2 ETP)
 - Habitant : 1 personne (0.8 ETP)
 - Concierges : 2 personnes (2.0 ETP)
 - Voirie : 4 personnes (4.0 ETP)
 - CAPE : 4 personnes (inclus une apprentie et un stagiaire)
 - Cantine : 7 personnes (inclus les mêmes)



Des projets concrets, décidés ici



Les Projets de la Commune

Begnins a connu plusieurs évolutions ces dernières années. La commune investit pour répondre aux besoins d'une population en croissance, tout en restant attentive à la cohésion sociale et au cadre de vie.

Projets récents réalisés :

- Extension réseau BECAD financement 2ème étape
- Travaux de remplacement du réseau d'eau
- Remplacement gazon terrain football
- Modification blasonnement des armoiries de Begnins
- Rénovation de l'Administration Communale

Projets en cours ou à venir :

- Projet d'extension du Collège de l'Esplanade
- Remplacement de deux fontaines
- Installation contrôle accès bâtiments communaux

Site Commune : [Begnins en ligne - Séances](#)



Vous vivez ici. Vous pouvez décider ici.



**TU RÂLES? PARFAIT.
T'AS EXACTEMENT LE
PROFIL QU'IL FAUT.**

T'as des questions? Voir notre FAQ



Site Je m'engage : [Accueil - Ca y est! Je m'engage pour ma commune](#)



C'est ici que tout commence ...

Beaucoup de gens ne savent même pas qu'ils ont ce droit : celui de voter ou de se porter candidat dans leur commune, par exemple pour faire partie de la municipalité ou du conseil.

Et pourtant, c'est un droit puissant !

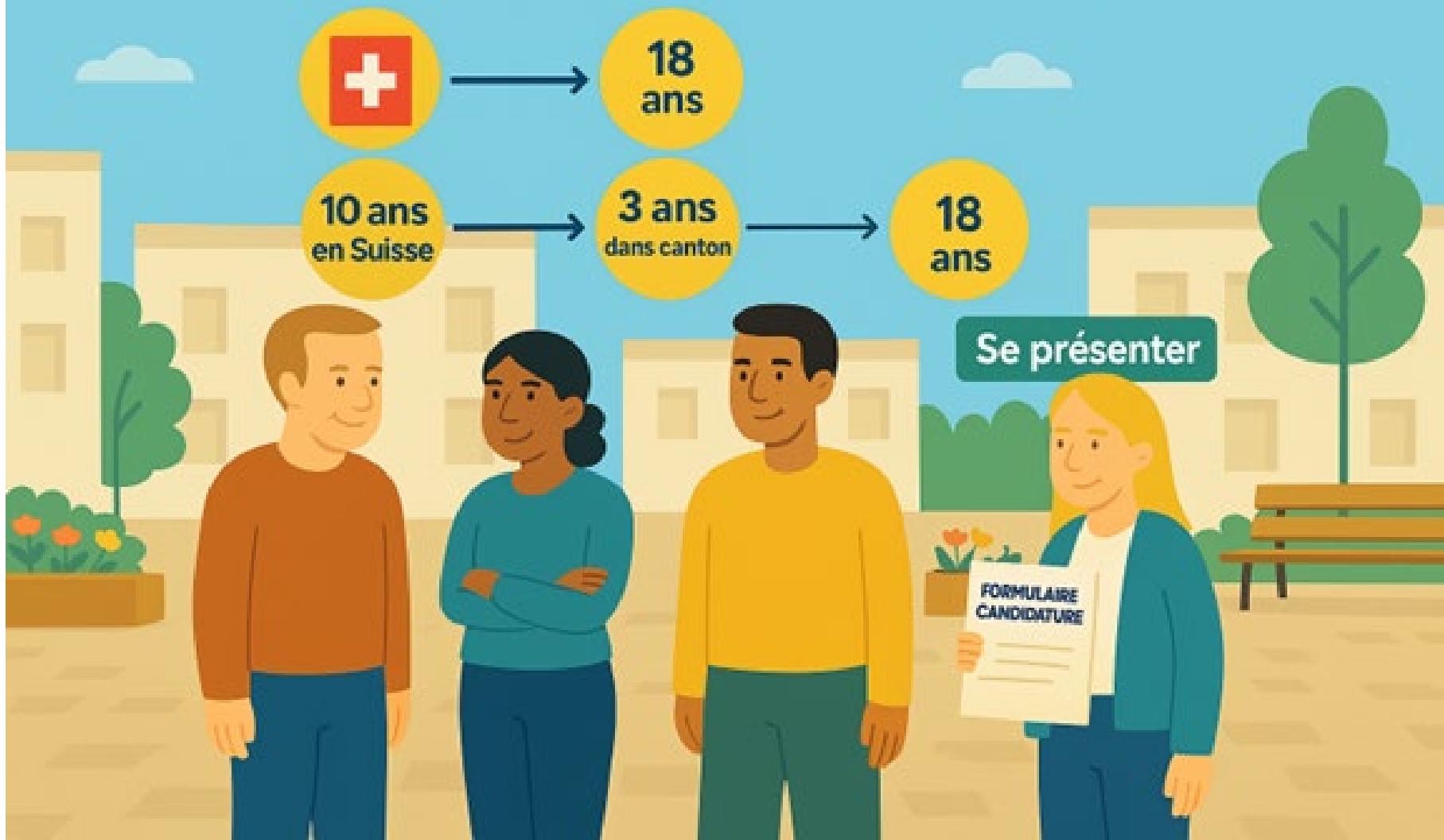
Il vous permet d'avoir un mot à dire sur ce qui se passe là où vous vivez : vos rues, vos écoles, vos services, vos impôts.

Ce que fait la commune, c'est concret. C'est ici, chez vous, que tout commence.

« Participer aux décisions de la Commune » ([Begnews n° 70](#))



Qui peut voter et se présenter ?



Qui peut voter ?

Pour voter, il y a deux possibilités :

- 18 ans, de nationalité suisse, ou
- 18 ans, de nationalité étrangère, avoir vécu 10 ans en Suisse, et être domicilié dans le canton de Vaud depuis au moins 3 ans.

Une fois ces conditions remplies, vous êtes automatiquement inscrit·e : vous recevez votre matériel de vote à la maison, sans démarche à faire.

Site Commune : [Begnins en ligne - Informations générales](#)

Site Vaud : [Droit de vote | État de Vaud](#)



Qui peut se présenter ?

Et ce n'est pas tout : si vous avez le droit de vote, vous avez aussi le droit de vous porter candidat·e pour faire partie du conseil communal ou de la municipalité.

Se présenter est une démarche volontaire : il faut s'inscrire sur la liste électorale « **Liste d'entente communale** » dans les délais. Démarche ouverte à toutes les personnes qui remplissent les conditions.

Le dépôt des listes est fixé du 05 au 12 janvier 2026, à 12h00.

Tirage au sort, le lundi 12 janvier 2026, à 12h00, avec, dans l'ordre, un premier tirage pour les conseillers sortants suivi d'un deuxième tirage pour les nouveaux candidats au Conseil Communal.

Si vous avez une question après cette séance d'information ou besoin d'aide, l'administration communale est là pour vous renseigner.

Site Commune : [Begnins en ligne - Votations et élections](#)

Site Vaud : [Elections communales générales 2026 | État de Vaud](#)

Site Vaud : [Et si la commune, c'était vous ? | État de Vaud](#)



Une commune, c'est quoi?



Une Collectivité Publique Locale !

Une commune, c'est une collectivité publique locale. En d'autres mots : c'est votre environnement immédiat.

Elle s'occupe de crèches, d'écoles, des terrains de sport, de sécurité, de mobilité, d'espaces publics, de culture, d'environnement, d'associations, etc.

On peut la comparer à une entreprise publique : elle gère un budget, du personnel, des projets.

Mais à la différence d'une entreprise, ce sont des élu·es qui décident démocratiquement de ce qui est fait.

Et vous avez le droit d'y participer.

Site Commune : [Begnins en ligne - Dicastères](#)

Site Vaud : [Fonctionnement d'une commune | État de Vaud](#)



Ce que fait votre commune



Que fait cette Collectivité ?

Routes, arbres, installations sportives en plein air, piste cyclable, école, bâtiments rénovés, culture, gestion des déchets, etc.

Ce sont des exemples concrets de ce que la commune décide, finance et entretient.

Derrière chaque banc, chaque marquage au sol, chaque espace rénové : c'est un projet porté par la **Municipalité** puis discuté au sein du **Conseil Communal**.



Qui décide?

MUNICIPALITÉ



CONSEIL COMMUNAL



Comment sont prises les décisions ?

La commune est dirigée par deux autorités : la **Municipalité** et le **Conseil Communal**.

La **Municipalité**, c'est l'organe exécutif. C'est le gouvernement de la commune. Elle prépare les projets, gère les affaires courantes et met en œuvre les décisions.

Le **Conseil Communal**, lui, est l'organe délibérant. Il discute, amende, et valide les projets importants, en particulier le montant des investissements. Il vote également le budget, le taux d'imposition et les règlements communaux.

Donc ce sont des personnes élues, issues de la population, qui décident. Et ce rôle, vous pouvez aussi l'exercer.

Exemples :

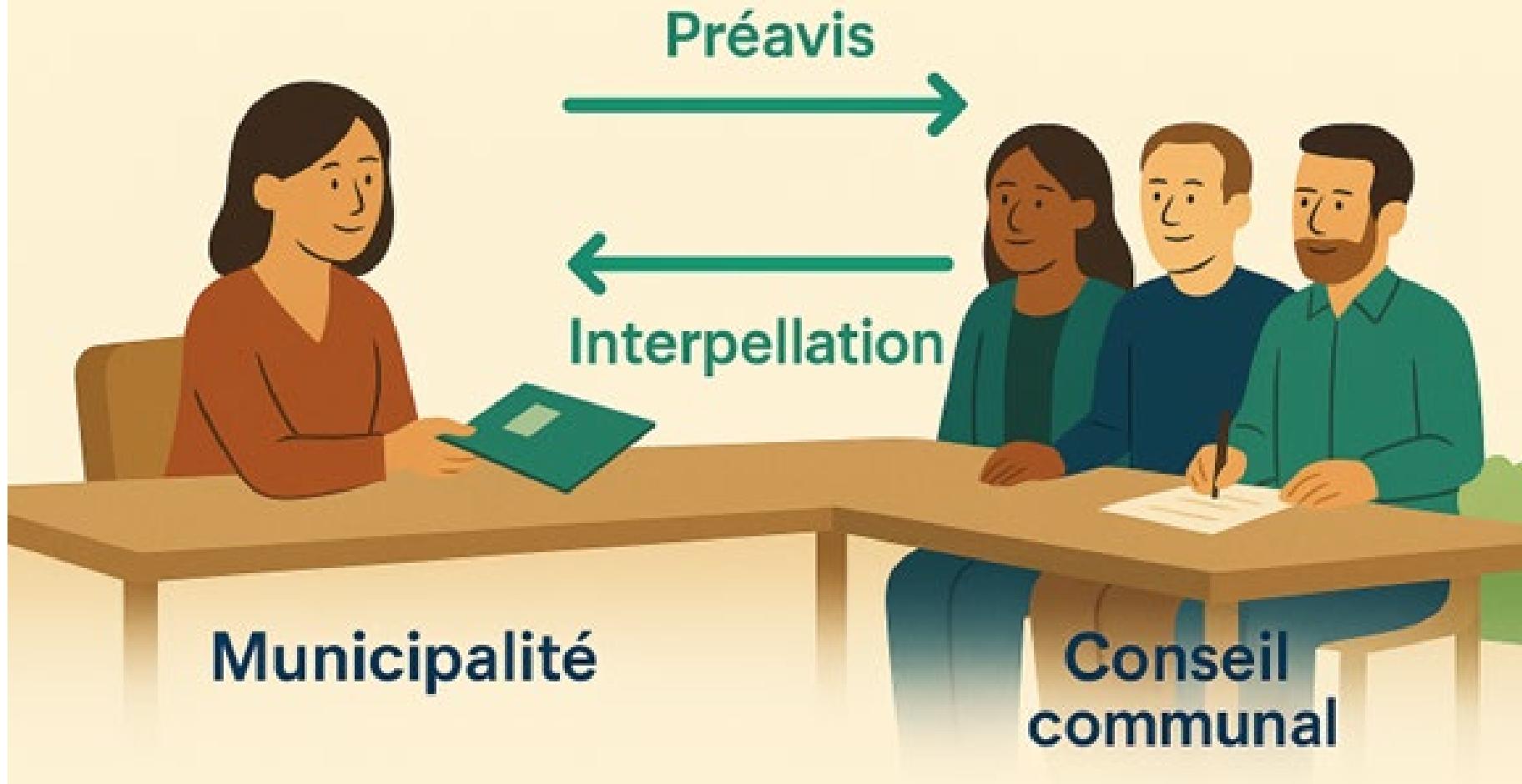
La Municipalité propose de créer un nouveau parc.

Le Conseil Communal vote le crédit pour le réaliser.

Site Commune : [Begnins en ligne - Dicastères](#)



Des relations dans les deux sens



Comment sont prises les décisions ?

Cette diapositive illustre le fonctionnement institutionnel entre deux autorités : la **Municipalité** et le **Conseil**.

D'un côté, le Conseil peut interroger, poser des questions, demander des comptes à la municipalité sur n'importe quel sujet d'intérêt public en lien avec la commune. C'est en quelque sorte un rôle de contrôle politique. Il peut également soumettre des propositions à la Municipalité pour l'influencer dans ses projets.

De l'autre, la Municipalité soumet des préavis au Conseil : ce sont des propositions de décisions que le conseil doit approuver ou refuser. Elles concernent avant tout des investissements ou des règlement communaux ou des taxes. Cela nourrit un dialogue institutionnel régulier.

Ces relations ne sont pas symétriques, mais elles sont indispensables à la vie démocratique communale. Un bon fonctionnement repose sur l'écoute mutuelle, le respect des rôles de chacun ainsi que la transparence.

Site Commune : [Begnins en ligne - Règlements communaux](#)
Site Commune : [Begnins en ligne - Commissions](#)



Pourquoi vous?



... et pourquoi pas ?

Souvent, on pense que pour s'engager en politique, il faut être né dans la commune, avoir un diplôme ou très bien connaître l'administration. Ce n'est pas vrai.

Si vous habitez ici, alors vous connaissez votre quartier, votre rue, votre quotidien. Et ça, c'est précieux.

La politique communale a besoin de gens qui connaissent bien la vie de tous les jours.

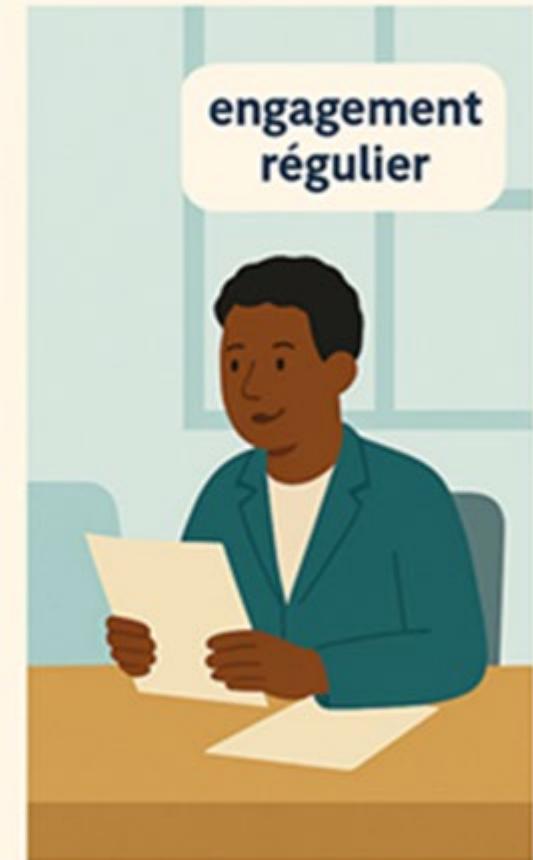
Vos expériences, votre parcours, votre culture, vos idées, tout cela peut enrichir les discussions et les décisions.

Vous avez un regard utile, une voix qui compte. N'attendez pas qu'on vous donne la légitimité : vous l'avez déjà, parce que vous habitez ici.

Un intérêt pour la chose publique !



Combien de temps ça prend ?



Combien de temps ça prend ?

S'engager, c'est compatible avec une vie professionnelle, familiale ou associative. Il y a différents niveaux d'implication, et on peut le faire tranquillement, donner un peu de temps, puis évoluer vers un engagement plus important.

S'engager dans la vie politique locale, ça ne veut pas dire y passer tout son temps. Il y a plusieurs manières de participer, selon ce que chacun peut apporter.

- On peut commencer simplement : en assistant aux séances, en donnant son avis (**4 à 5 séances par année**).
- Puis, si on le souhaite, on peut s'impliquer un peu plus, par exemple en rejoignant une commission ou un projet (**6 à 10 séances par année**).
- Certaines personnes choisissent ensuite de prendre davantage de responsabilités, en rejoignant le bureau du conseil ou encore la municipalité mais tout le monde ne fait pas ce chemin.
- Ce qui compte, c'est de s'engager à la mesure de ses possibilités.
- Et petit à petit, on prend confiance, on comprend mieux les mécanismes, on se sent plus à l'aise.



Ce que vous allez y gagner



**Confiance et
expression**



**Apprentissage
et compétences**



**Réseau social
et reconnaissance**



Qu'est-ce que j'y gagne ?

S'engager, c'est enrichissant. On apprend à mieux connaître sa commune, on développe sa confiance en soi, on élargit son réseau. Et c'est aussi valorisant sur le plan personnel.

S'engager dans sa commune, c'est aussi une chance.

On apprend énormément : comment fonctionne la commune, comment se prennent les décisions, comment les projets se construisent.

On développe de nouvelles compétences, comme lire des dossiers, prendre la parole en groupe, travailler en équipe.

Mais au-delà de ça, on rencontre des gens, on élargit son réseau, on se sent davantage intégré dans la vie locale.

Et ce qu'on fait est reconnu, valorisé.

On ne s'engage pas seulement pour les autres : on grandit aussi soi-même.



Vous pouvez commencer modestement



Observer → Comprendre → Participer



Observer → Comprendre → Participer

S'engager, ce n'est pas tout ou rien. On peut commencer par écouter, observer, apprendre... puis s'impliquer davantage.

Pas besoin d'avoir fait du droit ou d'être un expert : curiosité, bon sens et expérience du quotidien suffisent.

Il n'y a pas une seule façon de s'engager. Certaines personnes participent activement dès le départ, d'autres y vont par étapes.

C'est normal. On peut commencer par observer, puis poser une question en séance, puis rejoindre une commission.

Petit à petit, on prend ses marques, on apprend, on gagne en assurance.

Et un jour, peut-être, on se sent prêt·e à se porter candidat·e pour la municipalité.

Chaque parcours est différent, et c'est cette diversité qui fait la richesse de nos communes.



Vous n'êtes pas seul·e



Je ne suis pas seul·e ...

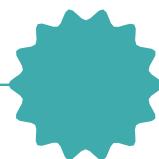
Vous n'êtes pas seul·e : d'autres personnes s'engagent, on apprend ensemble, on se soutient. Les conseillères et conseillers plus expérimentés partagent leurs connaissances.

🔍 Pour aller plus loin / En cas de questions :

- ✓ Dans beaucoup de communes, des jeunes siègent déjà,
- ✓ Des anciens membres peuvent accompagner les nouveaux,
- ✓ Le Canton est proactif : il existe de nombreux support à l'attention des nouveaux élu·es (ex. : soirées d'accueil, formations en ligne, site internet, schémas, documents explicatifs).



Comment se porter candidat·e ?



Comment se porter candidat·e ?

Se porter candidat·e au Conseil Communal, c'est une démarche simple et accessible à toutes et tous. Il suffit de :

- ✓ être domicilié·e dans la commune,
- ✓ avoir le droit de vote au niveau communal,
- ✓ s'inscrire sur une liste électorale.

Il n'est pas nécessaire d'avoir de l'expérience politique. Chacun·e peut s'engager !

Pour cela, vous devez remplir un formulaire de candidature et le déposer à l'administration communale entre le 5 et le 12 janvier 2026 à midi au plus tard.

Vous pouvez vous présenter :

- seul·e, X
- ou au sein d'une liste d'entente communale ou de parti. ✓

 Toutes les informations utiles, ainsi que les dossiers de candidature, sont disponibles dès à présent auprès de l'administration communale.



Vous hésitez ? C'est normal.



Je ne suis pas certain·e, j'hésite encore ...

Se poser des questions, douter, c'est légitime. Mais n'attendez pas que toutes les conditions idéales soient remplies pour vous engager.

Osez faire le premier pas : la commune a besoin de tous ses citoyennes et citoyens, y compris vous.

Beaucoup de gens se demandent s'ils ont vraiment leur place dans un conseil communal ou une municipalité.

Mais la commune se construit avec ses habitant·e·s, pas avec des experts.

On doute tous au début. Et pourtant, ce sont ces doutes, cette expérience, cette sensibilité qui rendent les décisions plus justes, plus proches des réalités.

Participer à la vie politique locale, c'est contribuer à un projet commun, concret, utile. C'est ensemble qu'on construit la commune.



COMMENT ÇA SE PASSE ICI ?



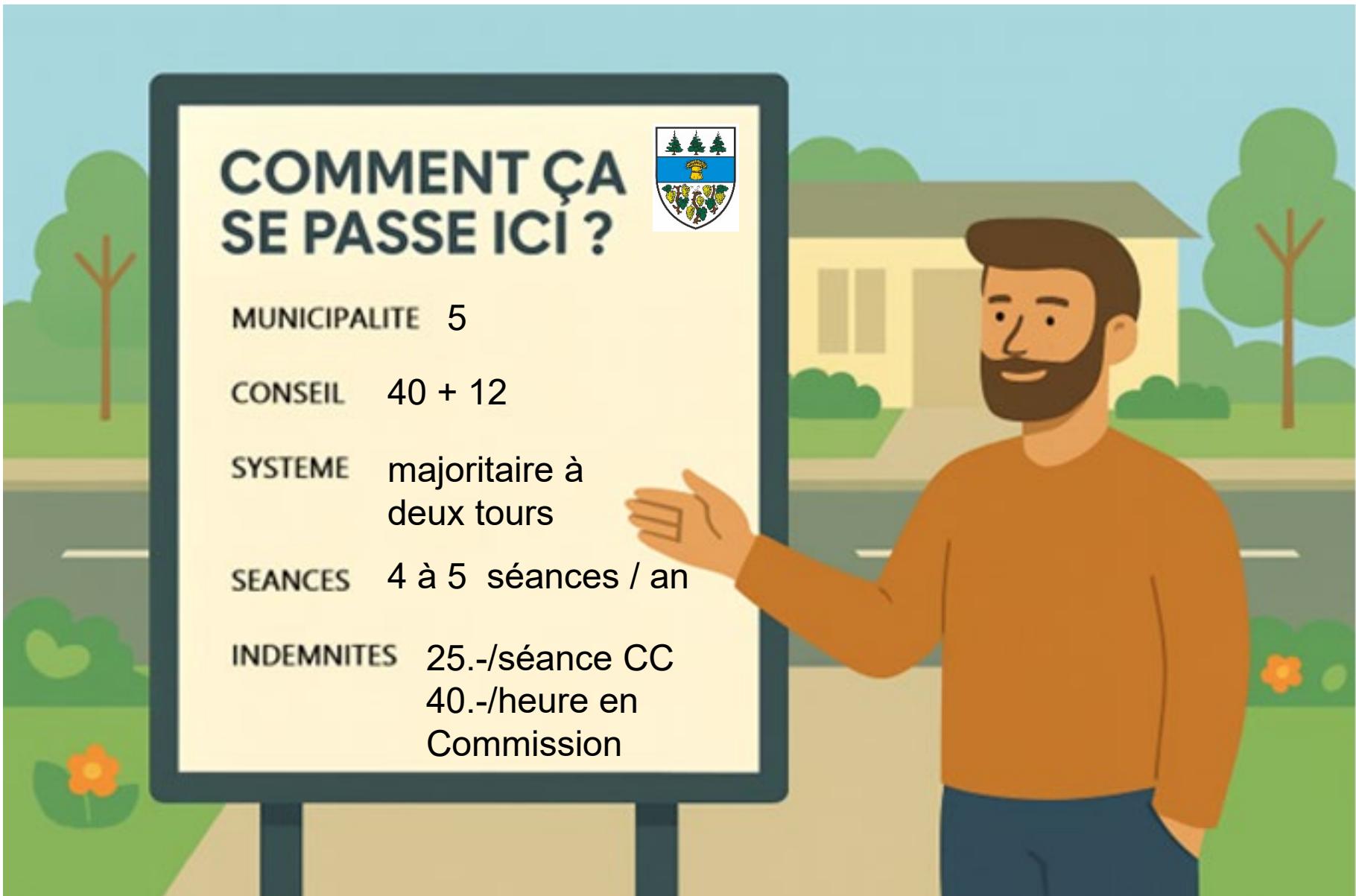
MUNICIPALITE 5

CONSEIL 40 + 12

SYSTEME majoritaire à
deux tours

SEANCES 4 à 5 séances / an

INDEMNITES 25.-/séance CC
40.-/heure en
Commission



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser :

Greffé municipal

au 022 366 21 19 ou par mail : [Formulaire de contact](#) (horaires :
[Begnins en ligne - Greffe municipal](#))

Président·e du bureau électoral

au 079 371 26 28 ou par mail : [Begnins en ligne - Conseil Communal](#)
(horaires : 😊)

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter :

Site de la commune [Begnins en ligne](#)

www.pour-ma-commune.ch

